

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

Sefne-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A. DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an ..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

11 Février. — Un événement des plus pénibles met en émoi le quartier de Javel. Un honnête ouvrier fumiste, victime d'une fausse accusation est condamné à six mois de prison pour attentat à la pudeur, et, ne pouvant supporter ce coup terrible de l'injustice humaine qui le frappait dans l'honneur de sa famille, a recouru au suicide avec sa femme et ses deux enfants.

12 Février. — Exécution capitale à Bastia, de Jean Fazziti, condamné à mort par le jury de la Corse, pour avoir assassiné le chef de gare de Borgo.

13 Février. — M. Cavaignac, député de la Sarthe, ancien ministre dans le cabinet Bourgeois, fait à Aurillac, sous la présidence de M. Baduel, sénateur, une très intéressante conférence sur l'impôt sur le revenu. Au banquet offert en l'honneur de M. Godefroy Cavaignac, celui-ci, prononce un discours politique sur les progrès de l'esprit démocratique.

14 Février. — Un drame sanglant se déroule à Fontainebleau. Un entrepreneur de monuments funèbres de la ville, jaloux de la prospérité de l'un de ses confrères, profite du moment où celui-ci ouvrait son magasin pour lui tirer dans la tête trois coups de revolver; puis tournant l'arme vers lui-même, se loge les trois autres balles dans la tête. L'état des blessés est très grave.

15 Février. — Arrivée à Paris du prince Ouroussoff, venant prendre possession de son nouveau poste d'ambassadeur de Russie.

— M. Henry de Dienes, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien haut fonctionnaire de l'administration coloniale, attaché au musée des colonies, est mis en état d'arrestation sous l'inculpation d'escroquerie et de vol au préjudice de Mme Peroy.

16 Février — Le vapeur *Flachat* de la compagnie générale transatlantique, qui avait quitté Marseille le 8 Février, à destination de Colon, fait naufrage à la pointe Anaga, devant Ténériffe. Quarante neuf voyageurs et trente-huit matelots sont noyés.

— Un croiseur américain, le *Maine*, ancré dans la Baie de la Havane, fait explosion par suite d'une imprudence commise pendant le nettoyage des torpilles. On compte environ trois cents victimes.

17 Février — La dixième journée du procès Zola est marquée par divers incidents et une très importante déposition du général de Pellieux.

## CHRONIQUE LOCALE

SAINT-MARD

L'illusion est une apparence trompeuse, une erreur de la vue ou de l'esprit, qui fait voir les choses autrement qu'elles ne sont.

Ce qu'il y a surtout de vrai dans les illusions, c'est qu'elles ne durent pas et que tôt ou tard, elles font place à la triste réalité.

Telle est la situation de la ville de Dammartin à laquelle on a donné autrefois l'illusion d'une gare de chemin de fer sur le territoire d'une commune qui est située à 3 kil. de là.

Si les yeux ont pu, pendant quelque temps se complaire dans cette douce illusion en voyant reproduit en lettres monumentales, au fronton de la nouvelle gare, le nom du chef-lieu, les jambes n'ont pas tardé à éprouver un réel désenchantement en ayant à arpenter une telle distance, et, bientôt, on constatait avec un cruel dépit, qu'il manquait à Dammartin une ligne de chemin de fer et une gare pour la desservir.

A Saint-Mard, c'est tout le contraire qui s'est produit : la grande ligne de chemin de fer de Paris à Soissons traverse le territoire de la commune, qui y possède une gare importante ; l'une des mieux desservies des environs de Paris, mais par une cruelle ironie du sort, c'est en vain que l'on chercherait dans les volumineux indicateurs de la ligne du Nord et dans les non moins nombreux itinéraires concernant les environs de Paris, le nom de la commune de Saint-Mard, qui ne figure même pas à l'entrée de la gare.

C'est en vue de remédier à cette inconcevable omission que la municipalité de Saint-Mard a déjà adressé plusieurs pétitions à la compagnie du chemin de fer du Nord et que le conseil municipal a renouvelé ce vœu dans sa session ordinaire de Vendredi dernier.

Nous verrons ce qu'il en adviendra.

#### MESNIL-AMELOT

On nous signale de cette commune un truc aussi original qu'avantageux auquel se livrent deux industriels ambulants, porteurs d'un réveil à musique, qu'ils présentent dans les familles et qu'ils font jouer, offrant de le tirer en tombola, dont le prix du billet est assez modique.

Comme de juste, personne ne gagne et les adroits escrocs se rendent dans une commune voisine pour exercer leur petite industrie, moins honnête que lucrative.

Nous conseillons aux populations de de nos villages de ne pas se montrer trop crédules à l'égard de ces peu scrupuleux faiseurs.

#### CLAYE-SOUILLY

Les sieurs Letellier Georges et Letellier Maximilien, sont poursuivis en police correctionnelle pour contravention à la loi sur les carrières.

Il y a quelques temps un ouvrier ayant été blessé dans leur exploitation, ces messieurs oublièrent de prévenir l'ingénieur des mines, ainsi que le veulent les règlements.

Les deux prévenus sont condamnés à chacun 100 fr. d'amende avec application de la loi Bèrenger.

— Colletier Pierre, 39 ans, et Janot Jules, 35 ans, viennent d'être traduits devant le tribunal correctionnel de Meaux, pour délit de chasse.

L'autre jour ils n'ont pu échapper à l'œil de lynx du garde Mabilion qui les a surpris décrochant un superbe lièvre à l'un des collets qu'ils avaient posés en artistes.

Colletier n'en recueille pas moins 1 mois de prison et 100 francs d'amende ; Janot s'en tiré avec 6 jours et 50 francs.

#### VILLEPARISIS

Platrier Alexandre, âgé de 21 ans, vient de recueillir une amende de 50 fr. pour avoir eu la mauvaise idée d'aller tendre un collet.

— En voici encore un : Gautreau Adrien, dont le casier judiciaire ne mentionne pas moins de 43 condamnations pour chasse. Il avait déjà posé 72 collets quand le susdit garde Mabilion a été assez heureux pour mettre la main au sien.

Gautreau décroche 2 mois de prison et 200 fr. d'amende.

#### POMPONNE

La fête donnée en l'église paroissiale de Pomponne à l'occasion du pèlerinage de Sainte-Véronique, aura lieu mardi 22 février avec la collaboration de M. l'abbé Bouchet vicaire général, de M. l'abbé Bobard, curé doyen de Lagny et de M. l'abbé Pangaud, du clergé de Paris.

#### TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Nanteuil

Roger Théodore, manoeuvrier à Nanteuil, et Deschamp Joseph, manoeuvrier à Ver, sont condamnés à 1 fr. d'amende de chacun, pour ivresse.

Liedet Eugénie, femme Graugier, manoeuvrière à Nanteuil ; Injures : 1 fr. d'amende.

Lemaire Alphonse, cultivateur à Rozières. Emploi d'un étranger non muni d'un certificat d'immatriculation : 1 fr. d'amende.

De Bligny Fernand, charretier à Sennevières ; Roulage, (défaut de guides) : 2 fr. d'amende.

Bellard Lucien, cultivateur à Rozières défaut de registre de logeur : 1 fr. d'amende.

#### FAITS DIVERS

##### Dettes Publiques

Nous trouvons dans l'*Économiste*

*Européen*, sous la signature de M. Edmond Theury, des chiffres bien curieux sur la Dette publique de l'Europe.

« Les six nations les plus endettées en 1897, sont : la France, 26 423 millions de francs, soit 678 fr. par habitant ; la Russie, 16 276 millions, soit 457 fr. par habitant ; l'Angleterre, 16 010 millions, soit 402 fr. par habitant ; l'Allemagne, 15 732 millions, soit 304 fr. par habitant ; l'Autriche-Hongrie, 13 974 millions, soit 321 fr. par habitant, et l'Italie, 12 935 millions, soit 413 fr. par habitant. Les Dettes publiques de ces six nations représentent les 83 0/0 de la Dette publique totale de l'Europe. »

Chose curieuse : le capital des Dettes publiques négociables des pays de la Triple Alliance s'élève à 42 658 millions de francs et celle de la France et de la Russie réunies à 42 399 millions.

##### Question de Population

Le gouvernement du roi Léopold fait savoir au monde, avec un légitime orgueil, et par la voie des statistiques que son royaume a simplement doublé de population en moins d'un siècle. En quatre-vingt-quinze années, la Belgique a passé de 3 millions à 6 millions d'habitants.

Mais ce qui apparaît vraiment fantastique, c'est l'augmentation de la population dans les villes belges.

Anvers, en cent ans a passé de 53.000 à 257.000 habitants, soit une augmentation de 383 pour cent ! Liège a passé de 46.000 à 160.000 ; Gand, de 55.000 à 155.000, et Bruxelles, de 66.000 à 187.000.

C'est la repopulation à un taux... usuraire, si l'on peut dire.

Heureux pays...



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Sentis

Notice

12742

CB

M. 020

SHAS



0 000000 110105

## VARIÉTÉS

### Les oiseaux insectivores

L'utilité des oiseaux insectivores ne saurait être mise en doute par nos populations agricoles, dans une région ou chaque année, nos arbres fruitiers, en particulier, sont littéralement infestés de nuées d'insectes qui compromettent leur récolte de même que leur propre végétation, aussi ne saurions-nous trop recommander de protéger les joyeuses nichées qui font une guerre acharnée à ces minuscules, mais très redoutables ennemis de nos champs.

Voici quelques chiffres que cite le docteur J. B. Dubois dans le *Journal de la Santé*:

La couvée de l'alouette de pays a besoin de 400 insectes par jour. Il faut 156 chenilles à une couvée de roitelets.

Le rossignol est un grand destructeur de larves et de fourmis

La fauvette chasse dans l'air les mouches et les pucerons.

L'hirondelle a un estomac dans lequel on peut trouver 540 insectes.

C'est par centaines qu'il faut compter les chenilles servies chaque jour par la mésange à sa jeune famille. N'ayant pas de couvée à nourrir, elle ne pourra sans bien crier la faim, s'administrer moins de 500 œufs, larves et corps d'insectes.

Dans une chambre, un rouge-queue peut prendre 600 mouches en une journée.

Le traquet attrappe au vol, mouches, vermisseaux; en sus, il débarrasse la vigne de sa pyrale. Or une pyrale de moins promet 115 grappes de raisin de plus.

20 bergeronnettes purgent de charançons un grenier de blé, Or, la des-

truction d'un charançon sauve 92 grains de froment.

A cela, on répondra peut-être qu'à de certains moments beaucoup d'oiseaux vivent en avalant autant de fruits et de graines que d'insectes.

Mais détruire l'être qui, sur mille graines qu'il sauve, en prélève une, serait la plus fatale des fautes de calcul et le plus coupable des actes d'ingratitude. Cela équivaldrait à faire un crime au moissonneur de se nourrir de pain.

SCÈNES ET RÉCITS  
de l'Île de France

### MŒURS MÉROVINGIENNES

Chilpéric, roi de Soissons, bien que pourvu déjà de plusieurs femmes légitimes et d'un certain nombre de concubines, comme c'était assez l'usage des souverains de cette époque, épousait encore, en 567, Galswinthe, fille d'Athana-gilde, roi des Wisigoths, voulant avoir, disait-il, une femme digne d'occuper le trône de son empire.

Ce ne fut pas sans difficultés que ce prince obtint la faveur qu'il sollicitait, car ayant comme ses frères, la réputation d'un homme inconstant et volage, il dut, pour arriver à ses fins, autoriser ses ambassadeurs à promettre au roi Wisigoth de renoncer à sa vie désordonnée et de n'avoir désormais d'autre femme que Galswinthe, à laquelle il assura à titre de *Morgane-Gbiba* « présent de noces » les villes de Limoges, Cahors, Bordeaux, Béarn (Pau) et Bigorre, avec tout le domaine qui dépendait de ces cités royales (1).

Pendant quelque temps, Chilpéric parut satisfait de son mariage, et il témoigna « un grand amour » à Galswinthe, « parce qu'elle avait apporté avec elle de grands trésors », mais au

bout de quelques mois, il se lassa d'une femme qui n'avait d'autres charmes que sa vertu, sa bonté et sa douceur.

L'actucieuse Frédégonde, ancienne maîtresse de Chilpéric, dont le seul nom rappelle tout ce qu'il y a jamais eu d'implacable cruauté dans le cœur d'une femme, s'était bien résignée à vivre un instant oubliée parmi les servantes du palais, mais elle ne tarda pas à reprendre l'ascendant qu'elle avait sur ce roi débauché et poussa l'audace jusqu'à braver publiquement la reine qui, à bout de patience, se plaignit des outrages qu'elle recevait du roi et de sa concubine.

A quelque temps de là (568), on trouva Galswinthe morte dans son lit, et, malgré l'apparence de douleur que manifesta son mari, on accusa celui-ci de complicité dans cette mort mystérieuse, dont il brava les conséquences, en élevant aussitôt son artificieuse maîtresse au titre d'épouse, que nulle rivale ne lui disputa plus.

Pour venger la mort de sa sœur, la reine d'Austrasie, Brunehaut, excita contre Chilpéric la colère de Sigebert, son mari, et engagea non moins vivement Gontran, roi des Burgondes à prendre les armes, mais l'affaire ayant été soumise au jugement du peuple, on transigea une première fois et Chilpéric fut obligé de remettre à Brunehaut les cinq villes d'Aquitaine, qu'il avait constituées en douaire à Galswinthe.

Dans la suite (573), Chilpéric ayant voulu rompre son engagement et envahi l'Aquitaine, Sigebert, arriva cette fois avec une armée considérable qui ravagea les provinces Neustriennes, et sur de nouvelles provocations de son frère il entra dans Paris, se fit proclamer roi des Neustriens et se mit à la poursuite de Chilpéric qui s'était réfugié

à Tournay, mais arrivé à Vitry, sur la Scarpe, il se laissait aller aux joies de son triomphe, lorsqu'il fut assassiné par deux émissaires de Frédégonde (575).

Cette reine qui ensanglanta la Neustrie de ses crimes, fit encore assassiner les deux fils que Chilpéric avait eus d'un premier mariage et dont les droits devaient primer ceux de Clotaire, fils de Frédégonde.

Enfin, Chilpéric lui-même, tomba sous le poignard d'un des favoris de sa femme (584), au cours d'une partie de chasse dans sa villa royale de Chelles.

Le peuple se consola facilement de cette perte.

(1) L'usage des Francs, lorsqu'ils s'engageaient par serment, était de tirer et de lever leur épée en l'agitant. C'est ainsi que les ambassadeurs de Chilpéric 1, roi de Soissons, jurèrent à Athana-gilde, roi des Wisigoths, que sa fille Galswinthe aurait seule le nom et le rang de reine, s'il l'accordait en mariage à leur souverain.

Selon la loi Salique, les Francs ne recevaient point de dot de leurs femmes; c'était eux, au contraire, qui les dotaient. Ils les achetaient, pour ainsi dire, en présentant un sou et un denier aux parents de la fille qu'ils voulaient épouser.

Si c'était une veuve, on donnait trois sols et un denier, et cette somme appartenait aux plus proches parents de la veuve, du côté de ses sœurs.

Les rois mêmes ne payaient pas une somme plus considérable. Les ambassadeurs de Clovis épousèrent ainsi au nom de leur maître, Clotilde, fille de Chilpéric, roi des Burgondes, en donnant un sol et un denier.

Le lendemain des noces, le mari faisait à son épouse un présent proportionné au rang et aux biens qu'il possédait; c'est ce qu'on appelait le *morgane-gbiba* du mot allemand *morgengabe*, « présent du matin ».

C'est ainsi que le lendemain de son mariage avec Galswinthe, Chilpéric, en présence de témoins, prit la main de sa nouvelle épouse et jeta sur elle un brin de paille, en prononçant à haute voix le nom des cinq villes dont il lui faisoit don; c'était la formule du *morgane-gbiba*.

La femme possédait en propre ce qu'elle recevait par ce présent, et c'est ainsi que plusieurs reines de France avaient des villes où elles levaient des impôts en leur nom.

Cette même loi permettait aussi le divorce, qui subsistait encore au septième siècle.

Les Francs pouvaient non seulement répudier leurs femmes, mais il leur était encore permis de renoncer à leur famille et de répudier pour ainsi dire leurs parents. Il suffisoit pour cela de se pré-

senter devant le Juge, dans une audience publique. de rompre sur sa tête quatre bâtons d'aune et d'en jeter les fragments à terre. Dès lors qu'un Franc avait accompli cette action, il était considéré comme sorti de sa famille, qui n'avait plus rien à prétendre de lui. E. L.

Une généalogie versifiée  
DES

Anciens comtes de Dammartin  
du VII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

De Dampmartin fuz conte, le chasteau je feiz,  
Cent et onze mille francs me costa ;  
Pour mon filz de Saint Fergeau feiz faire le chasteau,  
Semblablement des francs quatre vingt dix mil me cousta.  
Clerement pour le roy mon bon maistre Charles le septiesme,  
Deux collieges fonde pour son âme et la myenne.  
Dix mil francs de rente à mon filz Jehan je laissay,  
Et le mieulz que je peuz mon affaire adressay ;

Mort suis sans trayson,  
Mais bien aymant raison.  
Conte et aussy grant maistre,  
Dieu me mecte en bon estre ;  
Jay aimé loyauté,  
Qui m'a tousiours porté,  
Tant que au monde ay vescu,  
Dennemys non vaincu,  
Dans quatre vingt et sept,  
Jai vescu on le scet ;  
De troys roys non reprins,  
Sur ce point Dieu mu prins,  
Et chevalier de l'ordre,  
Sur moy on na sceu mordre (1).

Cy gist Anthoine de Chabannes,  
Craint et aymé par sa valeur,  
Qui cest mis en avant par armes,  
Par vertu et non par faveur ;  
Servit troys roys à son honneur.  
Sans point tourner en deux endrois,  
En leur estant bon serviteur,  
Contre Bourguignons et Angloys.

Messire Jacques de Chabannes nommé  
Fut son frère qui fut grand maistre  
Du temps du roy Charles VII<sup>e</sup> renommé,  
Où il failloit pour le bien servir tout mestre ;

Là les deux frères se sont faictz upp-  
restre,

Et contre Angloys et Bourguignons co-  
gnoistre ;

Et au service du roy, Jacques finist ;  
Dieu par sa grâce les mecte en bon estre.

Mais si fist bien, son frère l'ensuivist.  
Du roy Loys qui fut craint et doubté,  
Ledit gisant fut de son temps grant maistre,  
S'il n'eust trouvé en luy sens et loyauté,  
Il eust deffait et mis hors de son estre,  
Son lieutenant plusieurs fois la fait estre,  
Cent lances il eut et chevalier de l'ordre,  
Qui scavoit dire ses fois et les con-  
gnoistre,  
On congnoistroit quil ny auroit y mordre.

De Saint Fergeau fut seigneur et de  
Dampmartin conte,  
Et de son temps les deux chasteaux fist  
faire,

Grans et petiz tindrent de luy grant  
compte,  
Aymant bien Dieu partant le populoire ;  
Nulle malice jamais ne lui peut plaire  
Qui fut la cause quil vint à son entende ;  
En ses deux lieux deux collieges fist  
faire

Et si conquist dix mil francs de rente.  
Estant aagé dans quatre vingts et sept,  
Il trespasa Dieu lui face mercy,  
Au service du roy Charles VIII<sup>e</sup> comme  
on le scet,  
Gouverneur de Paris et son grant mestre  
aussy ;

Garny d'honneurs qu'il a bien desservy,  
Lan mil IIII cens quatre vingt et huit ce  
monde il delaisa ;  
Son filz Jehan succéda après luy,  
A qui ses biens totalement laissa (2).

Cy finist l'épitaphe de feu  
Monsieur le grant maistre.

De Dampmartin fuz conte, de Puisaye  
sieur nommé,  
Filz du bon conte Antoine qui tant fut  
renommé,  
Et du temps quil vivoit je feist par tant  
valloir,

Ses biens me demourèrent et aussi le  
vouloir,  
Mais fortune me fust de tous pointz si  
bien

Contraire, parquoy nen parle plus et m'en  
veulz très bien  
Taire, la Puisaye appaisé et autres dont  
je me laiz.

Mais bien il me soussist qu'avant ma  
mort y tins paix ;  
Jamais riens ne promis que je naye tenu,  
Quelque dommaige ou perte qui m'en soit  
advenu,

Et ainsi seray je tant que ma vie durera,  
Surce mesme propos ma vie departira (3).

1. Il est question ici d'Antoine de Cha-  
bannes qui, en effet, fit rebâtir les châteaux  
de Dammartin et de Saint-Fergeau, et  
fonda aussi une collégiale dans chacune  
de ces localités. Ce comte qui servit sous

trois rois; vécut jusqu'à l'âge de soixante-  
dix-sept ans (1411-1488), et non quatre-  
vingt-sept, comme l'indique le manuscrit.

2. L'épitaphe qu'on vient de lire indique  
suffisamment que ce travail a dû être  
exécuté pour le compte de Jean de Cha-  
bannes, fils et successeur du grand  
maître, dont il sera question dans les vers  
suivants.

3. Il n'est pas douteux d'après ce qu'on  
vient de lire, que la généalogie versifiée  
soit l'œuvre d'un poète aux gages de  
Jean de Chabannes décédé, en 1503, à l'âge  
de 39 ans. Peut-être peut-on attribuer à  
cet événement la précipitation avec la-  
quelle fut rédigé ce manuscrit, dont les  
portraits des comtes de Dammartin n'ont  
même pas été exécutés.

Ce qui distingue ce manuscrit de celui  
qu'à commenté Dreux du Radier, c'est  
que celui-ci s'arrête à l'année 1424, tandis  
que celui qui nous occupe comprend en  
plus la période qui s'est écoulée depuis  
Marie de Fayel jusqu'à Jean de Chabannes.

Voici le texte d'une autre généalogie des  
comtes de Dammartin donnée dans le ma-  
nuscrit n° 2898 du fonds français :

Marguerite de Nanteuil, fille de Renaud,  
comte de Dammartin, femme d'Antoine  
de Chabannes, rapporte son origine à  
Edouard, filz du roi d'Angleterre, qui  
épousa la comtesse de Dammartin l'an  
983. Ce Philippe filz de Philippe Dieu-  
donné, et de Marie de Bohême, qui  
épousa Mahaut, fille de Renaud, qui  
estoit, filz d'Aubery, comte de Dammartin  
en 1227, comtesse de Boulogne et en  
descend ladite Marguerite, comme s'en-  
suit :

Albéric, comte de Dammartin, eut de  
sa femme Mathilde, comtesse dudit lieu :  
Regnaud, comte de Dammartin 1185

Regnaud eut Mathilde, comtesse de  
Boulogne, femme de Philippe, filz de  
Philippe Dieu donné, comte de Dammartin  
et de Boulogne 1227.

Alphonse, filz du roy de Portugal et  
Mathilde, comtesse desdits comtez, 1241.

Mahaut comtesse de Dammartin et de  
Boulogne, 1256.

Jean Cuens de Dammartin, sire de Trie  
et Moucy, eut d'Yolant, sa femme, Re-  
gnaud, 1293 :

Regnaud, comte de Dammartin, sei-  
gneur de Trie et de Moucy eut, Charles  
de Philippe de Beaumont, sa femme,  
1306.

Charles de Trie et Jeanne d'Amboise,

comtes de Dammartin, de Nesle et de  
Beaulieu, 1354.

Blanche, leur fille légitime, dame des  
seigneuries ci-dessus, épousa Charles de  
La Rivière, filz de Bureau et de Margue-  
rite d'Anneel et décéda, ladite Blanche,  
avant lui sans hoirs.

Ladite Blanche en faisant son testament  
déclara en 1420, Jean de Chastillon comte  
de Porcion, seigneur du Tour et dame  
Marguerite de Chastillon, sa sœur, femme  
de Monsieur Guillaume de Fayel, dit le  
Bégue, chevalier, vicomte de Breteuil,  
chambellan du roy et de Monsieur le duc  
d'Orléans, ses cousins germains, ses hé-  
ritiers plus proches habiles à luy succé-  
der es biens du costé paternel et à la  
comté de Dammartin, et Messires Jean et  
Loys de Fayel, Marie et autre Marie de  
Fayel, enfans de ladite Marguerite de  
Chastillon en 1420.

Renaud de Nanteuil et Marie de Fayel,  
comtes de Dammartin 1437.

Marguerite, femme d'Antoine de Cha-  
bannes, comte de Dammartin de par elle.  
Dudit Antoine et Marguerite sont issus :  
Jean, Jeanne et Jacqueline de Cha-  
bannes.

De Jean et Marguerite de Calabre :  
Anne, Jacqueline.

De Jean et de Suzanne de Bourbon, sa  
seconde femme :

Antoinette et Avoye-

De René d'Anjou et Antoinette de Cha-  
bannes :

Nicolas, François, Edmée et Antoi-  
nette.

De Nicolas d'Anjou et Gabrielle de  
Mareuil :

Renée d'Anjou.

De François de Bourbon, duc de Mont-  
pensier et de ladite Renée, sa femme :

Henry de Bourbon, dernier duc de  
Montpensier :

De Henry et de Catherine de Joyeuse :  
Marie de Bourbon duchesse de Mont-  
pensier.

De Marie et de Gaston de France, frère  
du roi, duc d'Orléans :

Anne-Marie-Louise d'Orléans.

E. L.

Extrait du registre de punitions du  
caporal Labidoche :

« Deux jours de consigne au fusi-  
lier Piquoiseau pour être sorti de la  
caserne pour acheter des harengs  
sans cravate. »

## A LOUER

Maison propre au Commerce, avec Jardin, sise à SAINT-MARD (Anc<sup>ho</sup> Mon Giverne.)  
S'adresser pour visiter à M. Jérolami, (locataire) et pour traiter à M. Faure entrepreneur à Saint-Souplets.

### COMPTOIR SPECIAL DE VENTE de VINS DE LA GIRONDE **E. VINCENT**

Dépositaire à DAMMARTIN  
Prix très avantageux  
pour la vente directe du producteur au consommateur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE — PRIX RÉDUITS

- 1<sup>er</sup> — 11 tables de classe : 10 de 4 places chacune ; une de 8 places. Une Chaire
  - 2<sup>e</sup> — 2 tableaux noirs ; l'un réglé d'un côté pour le solfège.
  - 3<sup>e</sup> — Planches à dessin, modèles, lés et équerres.
  - 4<sup>e</sup> — Cartes murales, deux de grande dimension.
  - 5<sup>e</sup> — Garniture foyer Louis XVI, cuivre doré.
  - 6<sup>e</sup> — Commode avec vieux cuivres.
- S'adresser à M. Boujard rue des Oulches à DAMMARTIN.

## Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

Pour EVITER les MALADIES lisez le

## JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les DIMANCHES  
en 32 pages avec gravures  
Consultations gratuites. — 2<sup>e</sup> n<sup>o</sup> spéc. franco.  
ABONNEMENT par an France 6 fr.

Union postale 8 fr.

Paris 5, Boulevard Montmartre

## LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique.  
et des arbres fruitiers de grande cultures  
Chaque numéro se compose de 52 pages  
in-8<sup>o</sup> raisin.

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, et  
Administration à M. de SAINVILLE directeur,  
36, rue Lafayette PARIS

## TIMBRES EN CAOUTCHOUC

en tous genres  
depuis 0 fr. 20 la ligne

## Chantier-Docks de la Gare de DAMMARTIN-JUILLY **L. DESCHAMPS**

en face la gare à Saint-Mard

### CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100 k

- Grosse Gailleterie française, 1/2 gras  
sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité . . . . . 3.50  
Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras,  
sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité (tous gros  
morceaux sans aucune fine) . . . . . 3.80  
Gailletin de même qualité . . . . . 4 »  
Têtes de moineaux lavées, 1<sup>re</sup> qual. 3.70  
Boulets ovoïdes p<sup>r</sup> chauffage économ. 3 »  
Anthracite anglais, 1<sup>re</sup> qualité. . . . . 5.50  
Charbon de forge (noisettes). . . . . 2.80  
Coke de gaz n<sup>o</sup> 0. . . . . l'hectol. 1.60  
Charbon industriel et Briquettes  
depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

**CADEAU-PRIME** Tout achat de  
1,000 kil. au chan-  
tier, donne droit à un joli dessous-de-plat  
à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif  
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,  
Gravier et Mignonnette pour jardins  
Briques blanches, rouges et réfractaires.  
Chaux vive et Chaux hydraulique.  
Ciments et Tuyaux en grès.  
Tuiles, Poteries, Chaperons de murs  
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).  
Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb  
Grillage galvanisé, Ronecs, Fils, Poteaux  
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.  
Pelles acier fondu, bout trempé. . . . 1.40  
Bêches, Louchets, 1<sup>re</sup> qual. garant. 4 »  
Fourches à cailloux, 9 dents . . . . . 7.50  
Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . . 2.75  
Fourches à bêcher, 4 dents. . . . . 3.80  
1<sup>re</sup> 65 1<sup>re</sup> 80 2<sup>me</sup> 10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75  
— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits. Boulons  
Seaux solides, tôle galvanisée. . . . 1.60  
Seaux d'écurie; — . . . . . 3.25

Arrosoirs, Lessiveuses  
Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin  
Planches brutes et rabotées. Moulures  
Planches de Lorraine, 2 choix, la p. 2.10

## Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gérant F. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin